DICRIM

(Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs)

Commune de POLLIONNAY

MOT DU MAIRE

Pollionnay comme beaucoup d'autres communes est menacé par **différents risques naturels ou technologiques**.

Un plan de prévention des risques d'inondation du bassin de versant de l'Yzeron a déjà été réalisé.

Le Plan Communal de Sauvegarde doit permettre sous l'autorité du maire, après l'analyse de ces risques d'anticiper et de prévoir **les mesures de sauvegarde, d'assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien à la population en fonction des risques encourus.**

Ce document appelé **DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs)** est un résumé du Plan Communal de Sauvegarde. Il donne aux habitants **les principales mesures de protection face aux risques majeurs**.

Merci aux personnes et services qui ont participé à l'élaboration de ce DICRIM.

Jean-Pierre MARQUIER, Maire de Pollionnay

Les risques majeurs à Pollionnay

Un risque majeur est un évènement d'origine naturelle ou technologique, qui pourrait avoir de graves conséquences sur les hommes, les bâtiments et l'environnement.

À Pollionnay, **les risques majeurs recensés** sont :

- les transports de matières dangereuses (TMD)
- les mouvements de terrain
  et les risques miniers
- les incendies et feux de forêt
- les séismes (zone 2 faible)
- les tempêtes
- la canicule
- les fortes chutes de neige
- les inondations

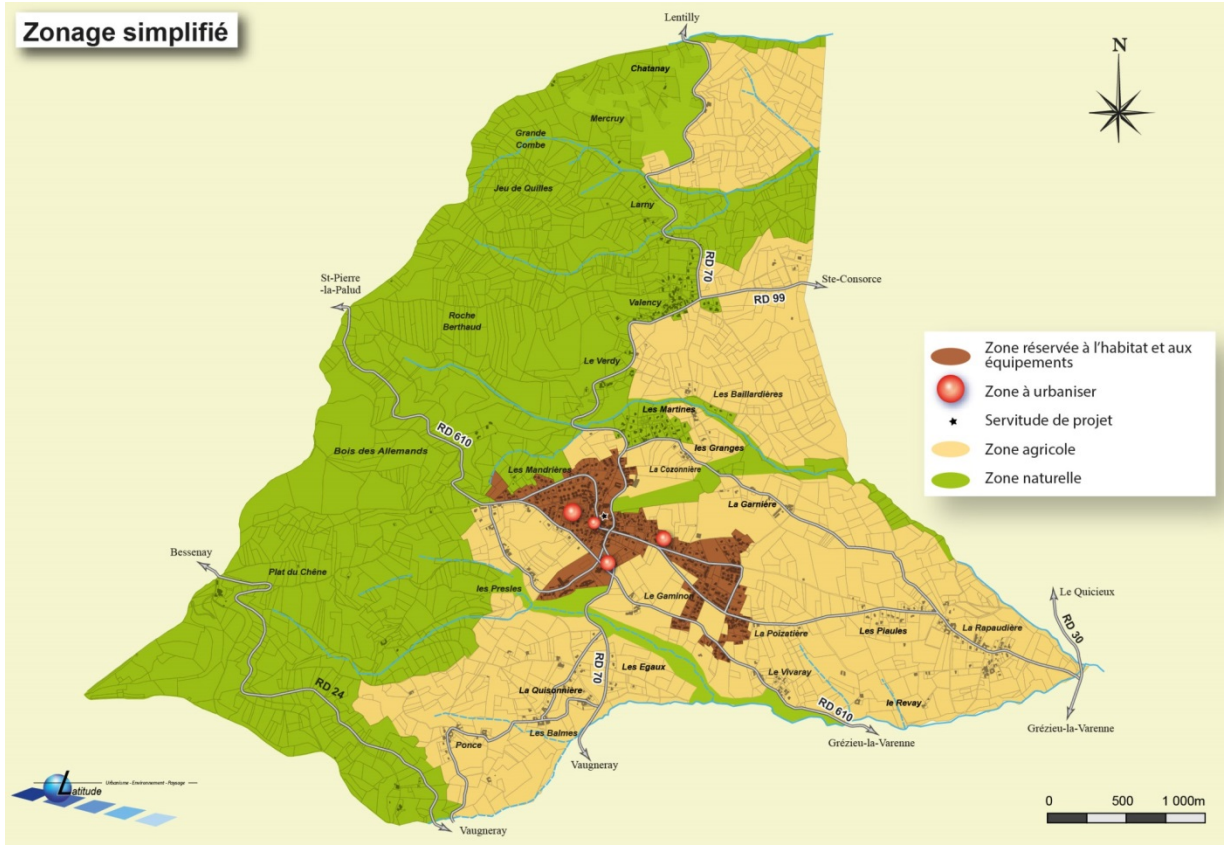

Consignes générales

En cas de catastrophe d'origine naturelle ou technologique, et à partir du moment où **le signal national d'alerte est déclenché**, **chaque citoyen doit respecter des consignes générales et adapter son comportement en conséquence**.
Cependant, si dans la majorité des cas, ces consignes générales sont valables pour tout type de risque, certaines d'entre-elles ne sont à adopter que dans des situations spécifiques. C'est le cas, par exemple, de la mise à l'abri : le confinement est nécessaire en cas d'accident nucléaire. Il est donc nécessaire, en complément des consignes générales, de connaître également les consignes spécifiques à chaque risque.

AVANT

Prévoir les équipements minimums :

- radio portable avec piles ;
- lampe de poche ;
- eau potable ;
- papiers personnels ;
- médicaments urgents ;
- couvertures ; vêtements de rechange ;

S'informer en mairie :

- des risques encourus ;
- des consignes de sauvegarde ;
- du signal d'alerte ;
- des plans d'intervention (PPI).

Organiser :

- le groupe dont on est responsable ;
- discuter en famille des mesures à prendre si une catastrophe survient (protection, évacuation, points de ralliement).

Simulations :

- • y participer ou les suivre ;

PENDANT

- **Évacuer ou se confiner** en fonction de la nature du risque.
- **S'informer** : écouter la radio. Les premières consignes seront données par Radio-France et les stations locales.
- **Informer le groupe** dont on est responsable.
- **Ne pas aller chercher les enfants à l'école**.

APRÈS

- **S'informer** : écouter la radio et respecter les consignes données par les autorités.
- **Informer les autorités** de tout danger observé.
- **Apporter une première aide** aux voisins ; penser aux personnes âgées et handicapées.
- **Se mettre à la disposition des secours**.
- **Évaluer** :
  - les dégâts ;
  - les points dangereux et s'en éloigner

Transport de matières dangereuses (TMD)

En cas d'incendie sur un véhicule (ou le réservoir) : évacuer les environs de l'accident, se retirer de la zone dans une direction différente de celle des fumées dégagées ;

- se mettre en dehors de cette zone pour téléphoner ;
- prévenir (ou faire prévenir) le plus rapidement possible les services d'incendie et de secours en composant le "18" ou le "112". S'il s'agit d'une canalisation, appeler le n° inscrit sur les balises de localisation de cette canalisation ;
- **en cas de fuite de produits toxiques**, on procédera à priori au confinement, ce qui signifie s'enfermer dans un local clos, en fermant soigneusement les fenêtres et en bouchant les aérations, après avoir arrêté la ventilation, la climatisation et réduit le chauffage ; ne pas fumer, éteindre toute flamme nue (allumette, bougie, gazinière, chauffage) ;
- suivre scrupuleusement les consignes spécifiques des Services d'Incendie et de Secours qui seront données de vive voix par des ensembles mobiles d'alerte ;
- ne pas téléphoner, éviter de saturer les lignes téléphoniques des services publics ;
- ne pas aller chercher les enfants à l'école, ils y sont protégés et les enseignants s'en occupent ;
- se mettre à l'écoute de France Inter ou des radios locales (Radio Scoop 92.00 , Radio Espace 96.9).

Les mouvements de terrains et risque minier

Les mouvements de terrain concernent plusieurs lieux de la commune; quant au risque minier, il est localisé autour de la Mine du Verdy.

Détecter les signes précurseurs :

- Fissures dans les murs,
- poteaux, barrières penchées,
- terrains ondulés, fissurés (début de niche d'arrachement).

En informer les autorités

En cas d'accélération brutale du glissement :

- Fuir la zone dangereuse,
- ne pas revenir sur ses pas,
- ne pas entrer dans un bâtiment endommagé,
- se mettre à disposition des secours.

Extrait de la carte des susceptibilités aux « mouvements de terrain » *(source : BRGM)*

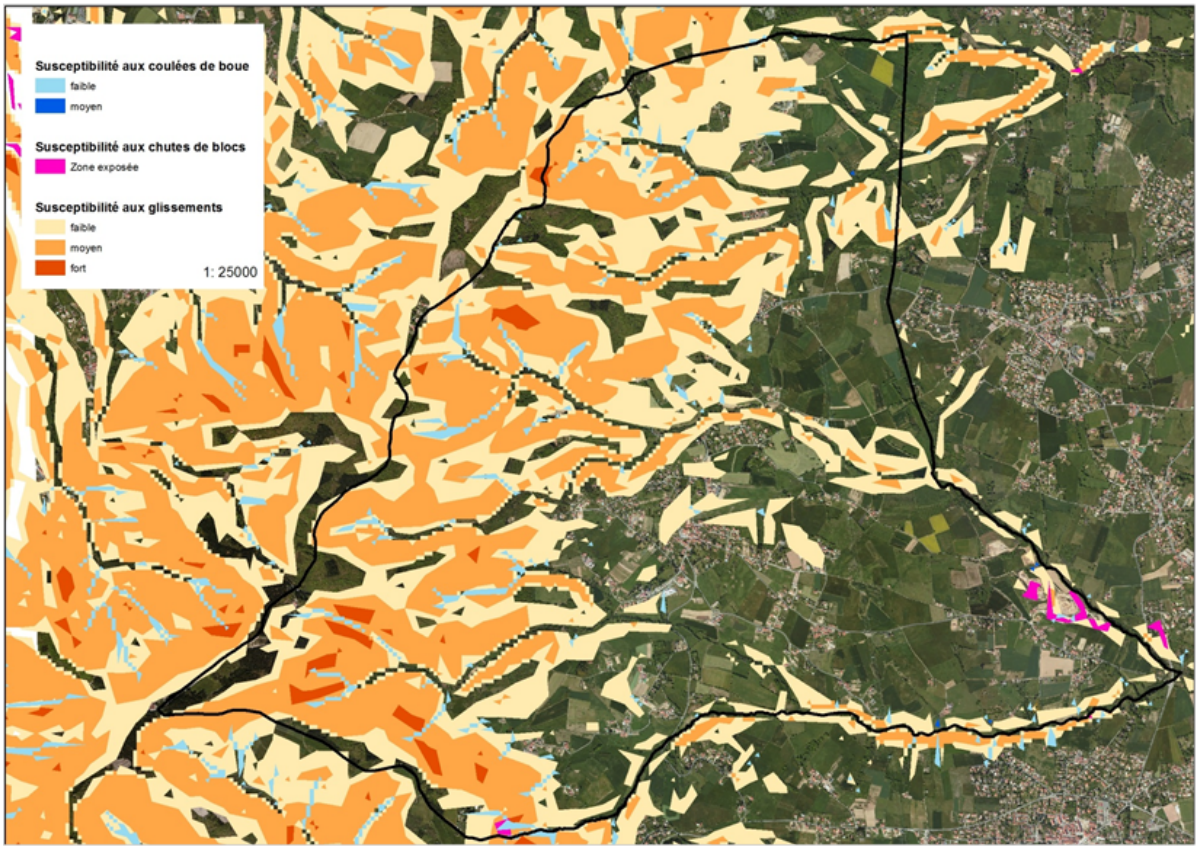

Les incendies et feux de forêt

Avant :

- débroussailler autour de la maison
- prévoir des moyens de lutte (point d'eau, matériels,...)
- prudence recommandée aux promeneurs et automobilistes (pas de barbecues, de mégots,...)

Pendant :

- informer les pompiers le plus vite et le plus précisément possible
- abriter ou isoler les réservoirs de gaz s'ils sont mobiles afin d'éviter tout risque d'explosion
- si possible attaquer le feu ;
- dans la nature, s'éloigner dos au vent.
- si on est surpris par le front de feu, respirer à travers un linge humide ; à pied, rechercher un écran (rocher, mur...) ; en voiture, ne pas sortir.
- Une maison bien protégée est le meilleur abri : fermer et arroser volets, portes, fenêtres et les abords immédiats des habitations
- occulter les aérations avec des linges humides ;
- rentrer les tuyaux d'arrosage
- se tenir informer de la propagation du feu

- Se préparer à l'évacuation, n'emporter que le strict nécessaire afin de quitter les lieux dans les délais les plus brefs.

Les séismes

Pendant :

- Baissez-vous, protégez-vous la tête et surtout restez où vous êtes !
- Si vous êtes à l'INTERIEUR : placez-vous près d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous des meubles solides. Eloignez-vous des fenêtres.
- Si vous êtes au LIT : attendez en vous protégeant la tête avec un oreiller.

  Les objets situés au-dessus de vous peuvent tomber. De plus, les éclats de verre cassés sur le sol blessent souvent les personnes qui ont cherché à évacuer ou à sortir du lit pour se glisser dessous.
- Si vous êtes à l'EXTERIEUR : éloignez-vous le plus possible des bâtiments, des arbres, des lignes à haute tension. Accroupissez-vous et protégez-vous la tête.
- Si vous êtes en VOITURE : arrêtez-vous et conservez votre ceinture attachée jusqu'à ce que la secousse se soit arrêtée.
- Une fois la secousse terminée, procédez avec prudence. Évitez les ponts ou les rampes qui pourraient avoir été endommagés par le séisme.

Après:

- Rentrez chez vous avec précaution.
- Aérez bien votre habitation, coupez l'électricité et le gaz de votre habitation.
- N'allumez pas de flamme avant d'avoir la certitude qu'il n'y a pas de fuite de gaz.
- Vérifiez que personne n'est resté coincé dans les ascenseurs. Prévenez les secours en cas de besoin.
- Méfiez-vous des répliques. Elles se produisent fréquemment dans les minutes, les jours, les semaines, et même les mois qui suivent un tremblement de terre.
- Aidez vos voisins, en particulier les plus vulnérables (personnes âgées, personnes à mobilité réduite, enfants...)
- Attendez-vous à ce que les systèmes anti-incendie se déclenchent même s'il n'y a aucun feu dans l'immeuble.
- N'utilisez le téléphone qu'en cas d'extrême urgence. Les réseaux téléphoniques seront vite saturés. Il est important que les appels d'urgence aient la possibilité d'être passés.
- Ne rentrez pas chez vous sans l'autorisation des autorités compétentes. Les répliques d'un tremblement de terre peuvent endommager davantage les bâtiments fragilisés.
- Ne pas fumez à l'intérieur des bâtiments.
- Inspectez votre maison. Pour ce faire, n'employez que des lampes-torches à piles. Toute flamme peut déclencher un incendie à l'intérieur de votre logement (une fuite de gaz ou des émanations de produits inflammables ne sont pas toujours détectables à l'odeur).

Les tempêtes

Définition:

C'est une perturbation atmosphérique (ou dépression) qui provoque des **vents violents, de fortes précipitations et parfois des orages**. Ces **vents dépassent les 89 km/h** (soit 48 nœuds - degré 10 de l'échelle de Beaufort).

Elles ont lieu **au cours des mois d'automne et d'hiver, notamment en janvier et février, voire en novembre et décembre** (moins souvent en octobre ou en mars).

Avant :

- connaître les consignes de sauvegarde et les messages météo.
- Rentrer à l'intérieur les objets susceptibles d'être emportés.
- Gagner un abri en dur.
- Fermer portes et volets.
- Rentrer les bêtes et le matériel.
- Arrêter les chantiers, rassembler le personnel.
- Mettre les grues en girouette.

Pendant :

- S'informer du niveau d'alerte, des messages météo et des consignes des autorités.
- Se déplacer le moins possible : en voiture, rouler lentement.
- Débrancher les appareils électriques et les antennes de télévision.

Après :

- Réparer ce qui peut l'être sommairement (toiture notamment).
- Couper branches et arbres qui menacent de s'abattre.
- Faire attention aux fils électriques et téléphoniques tombés.

.

La canicule

- Fermez les volets pendant la journée pour conserver la fraîcheur de la nuit.
- Passez au moins 3 h par jour dans un endroit frais.
- Rafraîchissez-vous , mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour.
- Buvez fréquemment et abondamment même sans soif.
- Evitez de sortir aux heures les plus chaudes.

Les fortes chutes de neige

- Prudence dans vos déplacements.
- Attention aux émanations de gaz toxiques des cuisinières et poêles à bois/charbon.
- Déneigez devant vos domiciles.
- Utilisez des équipements spéciaux.
- Informez-vous sur les conditions de circulation.
- Ecoutez la radio et météo France au 32 50 ou le site internet : http://france.meteofrance.com.

LES INONDATIONS

Avant

- Préparer l'équipement nécessaire (médicaments, papiers d'identité, lampe de poche, etc).
- Penser aux jeunes enfants. Leur alimentation doit être garantie et ils ont besoin de l'équipement nécessaire à leur confort. Il s'agit des vêtements de rechange (dont un imperméable et des bottes), éventuellement d'un sac de couchage ou de couvertures.
- Mettre à l'abri les produits sensibles. Il s'agit des produits chimiques, d'entretien, et des médicaments, cela afin d'éviter toute contamination ou pollution. Placer toutes les substances dangereuses dans une zone ou une armoire étanche.
- Sécuriser les réseaux de gaz et d'électricité. Apprendre où se situe le disjoncteur et/ou les robinets d'arrêt de ces réseaux.
- Préparer la mise à l'abri ou l'évacuation. Rester à l'écoute des consignes des autorités publiques.

Pendant

- Si l'eau monte, couper sans attendre les réseaux de gaz, de chauffage et d'électricité, car la montée des eaux entraîne parfois un mauvais fonctionnement des installations de gaz, de chauffage et d'électricité. Il y a donc des risques d'explosion et d'électrocution.
- Ne pas utiliser les équipements électriques : ascenseurs, portes automatiques, etc.
- En cas d'inondation, plusieurs animaux fuient l'inondation, particulièrement les rongeurs tels que les rats, souris, etc. ; ne pas les toucher.
- Ne pas sortir. Vous êtes davantage en sécurité à l'abri.
- Intervenir auprès des personnes âgées ou handicapées. Prévenir la mairie si des personnes âgées ou handicapées sont présentes dans votre entourage, elle saura faire le nécessaire pour les protéger au mieux.
- Ne surtout pas prendre sa voiture, car ce n'est pas un abri.
- Ne jamais retourner chercher un objet oublié dans un lieu inondé.

Numéros de téléphone utiles

- Gendarmerie : 17
- Gendarmerie de Vaugneray : 04 78 45 80 21 ou 04 78 45 79 40
- Pompiers : 18 ou 112
- SAMU : 15
- Urgence Gaz (Engie -Gdf) : 0 800 473 333
- Urgence Electricité (ERDF) : 09 72 67 50 69
- Préfecture : 04 72 61 60 60
- Centre anti-poison de Lyon : 04 72 11 69 11
- Centre des grands brûlés de Lyon : 04 78 61 89 50
- Météo France Rhône : 04 72 35 40 23
- Mairie : 04 78 48 12 09